

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 2 Octobre 2018 à 18 H 00
à BEINHEIM**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Roland ISINGER - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Joseph SAUM - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Richard STOLTZ - Benoît BAUMANN - André FRITZ - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Philippe GIRAUD - Fabienne BUHL - Jean-Luc BALL - Richard PETRAZOLLER - Richard SCHALCK - Jean-Paul HAENNEL - Claude WEBER - Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Absent : Gaël BEICK - Jacques WEIGEL

Excusés : Christiane HUSSON représentée par Joseph SAUM - Mylène HECK représentée par Jean-Luc BALL

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. SMICTOM du Nord du Bas-Rhin – Rapport annuel 2017
3. Non-remboursement de retenues de garantie
4. Création du PETR de la Bande Rhénane Nord
5. Approbation de la modification statutaire du syndicat intercommunal Sauer Eberbach
6. Création d'un relais d'assistantes maternelles
7. Convention 2018-2020 avec l'association Sur les Sentiers du Théâtre
8. Fonds de concours – Caveaux cinéraires à Beinheim
9. Fonds de concours – Aire de jeux à Seltz
10. Fonds de concours – Matériel informatique à Munchhausen
11. Fonds de concours – Matériel informatique à Mothern
12. Attribution de marchés
13. ZA BUHL – Cession de terrains
14. Information - Divers
 - Animation : statistiques été 2018
 - Mission Locale Alsace du Nord : statistiques 2017

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – SMICTOM du Nord du Bas-Rhin - Rapport annuel 2017

Le Président expose les grandes lignes du rapport annuel du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin pour l'exercice 2017.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le rapport annuel de l'exercice 2017,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel tel qu'annexé à la présente.

3 – Non-remboursement de retenues de garantie

Le Conseil de Communauté,

Vu l'impossibilité de rembourser les retenues de garantie telles que présentées par le Trésorier de Seltz,

- Décide de ne pas rembourser les retenues de garantie et de ne pas établir de mainlevées pour les entreprises suivantes :
- Stratège TP dans le cadre du marché Périscolaire de Siegen pour un montant de 3 130,89€. Cette société est en cours de liquidation.
- Entreprise Zimmermann dans le cadre du marché Espace Sportif de la Sauer (CC SELTZ DELTA DE LA SAUER) pour un montant de 1 540,74 €. Cette retenue de garantie sera encaissée suite aux malversations.

Adopté à l'unanimité

4 – Création du PETR de la Bande Rhénane Nord

- ✓ Vu la délibération du 5 juin 2018 approuvant le projet de statuts relatif à la transformation du SCOT en PETR de la Bande Rhénane Nord
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la bande rhénane nord en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- ✓ Vu le mode d'administration défini par l'arrêté préfectoral, à savoir :
 - 30 sièges pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin
 - 30 sièges pour la Communauté de Communes du Pays Rhéan

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'APPROUVER la transformation du SCOT de la Bande Rhénane Nord en PETR de la Bande Rhénane Nord dont le périmètre comprend les EPCI suivants :
Communauté de Communes de la Plaine du Rhin
Communauté de Communes du Pays Rhénan
- D'ADHERER au PETR de la Bande Rhénane Nord
- DE DESIGNER, en complément des 27 conseillers communautaires, 3 membres issus des conseils municipaux de Beinheim, Mothern et Lauterbourg

Adopté à l'unanimité

5 – Approbation de la modification statutaire du syndicat intercommunal Sauer Eberbach

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI est une compétence obligatoire des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Lors de sa séance du 19 juillet 2018, le comité directeur du syndicat Sauer Eberbach a procédé à une modification de ses statuts pour acter la représentation – substitution des communautés de communes et d'agglomération en lieu et place des communes comme membres du syndicat qui se transforme en syndicat mixte.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'APPROUVER la transformation du syndicat en syndicat mixte Sauer Eberbach
- D'APPROUVER les statuts du syndicat mixte tels que présentés et annexés à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

6 – Création d'un relais d'assistantes maternelles

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, soucieuse de renforcer l'attractivité des professionnels de l'accueil à domicile auprès des familles, prévoit dans son contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la création d'un relais d'assistantes maternelles (RAM).

Ce nouveau relais sera accueilli dans les locaux (*à définir*). Ces locaux vont bénéficier de travaux d'aménagement et seront équipés du mobilier et matériel adaptés.

Le coût de fonctionnement annuel prévisionnel est de 37 890 € (emploi à ½ temps d'une éducatrice / animatrice de ce relais). Le projet de fonctionnement du RAM sera soumis à la Caisse d'Allocations Familiales qui accorde, d'une part, des subventions d'investissement et, d'autre part, des subventions de fonctionnement (au titre de la prestation de service ordinaire

et au titre du contrat enfance et jeunesse). Au titre du fonctionnement et d'après les informations fournies par la CAF, les subventions s'élèveraient à 21 340 €, soit un solde à la charge de la collectivité de 16 550 €.

La compétence « création et gestion d'un RAM » figure au titre de la compétence facultative « Petite Enfance » à laquelle est également rattachée la compétence « acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et structures d'accueil et de garde de petite enfance ». Cette dernière compétence a été déléguée à l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) par le biais d'une délégation de service public (2017-2021) pour la gestion de la structure d'accueil « Les Cigogneaux » à Beinheim.

Le contrat de concession pourrait ainsi être complété, en y ajoutant la création et la gestion du RAM.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de créer un relais d'assistantes maternelles
- ✓ décide de rajouter la compétence « création et gestion d'un RAM » à la délégation de service public « Petite Enfance » et de l'attribuer à l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) à compter du 1^{er} janvier 2019, vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 2 octobre 2018
- autorise le Président à effectuer toute démarche en vue de la réalisation de ce projet et de prévoir le budget nécessaire à l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

7 – Convention 2018-2020 avec l'association Sur les Sentiers du Théâtre

A l'issue du projet territorial de développement culturel et artistique porté par l'association Sur les Sentiers du Théâtre sur la période 2015 à 2018, un bilan a été dressé.

Un nouveau projet portant sur la période 2018 – 2020 a été présenté par l'association, avec les objectifs suivants :

- poursuivre une action importante auprès de la jeunesse : pour la sensibilisation du public, l'ouverture culturelle, la pratique artistique pour favoriser l'apprentissage, l'esprit d'analyse, la culture générale des jeunes
- développer une présence artistique sur le territoire, car une présence prolongée est la clef du développement culturel et du développement général du territoire, par l'organisation de rencontre, d'ateliers, de répétition ouverte, l'inclusion d'actions artistiques dans des lieux atypiques
- renforcer la programmation de spectacles et des actions culturelles pour le public adulte.

Pour mener à bien ce projet, le budget a été revalorisé à hauteur de 5 000 € pour 2019 et 15 000 € pour 2020.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA) auquel adhèrent également d'autres partenaires comme la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le rectorat de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, la Région.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

- Décide de valider le projet culturel 2018-2020
- Valide la revalorisation budgétaire pour 2019 et 2020
- Autorise le Président à signer la convention

Adopté à 22 voix pour et 3 abstentions

8 - Fonds de concours – Caveaux cinéraires à Beinheim

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 4 avril 2018 instaurant un fonds de concours pour la création d'un ossuaire ou d'un caveau cinéraire
 - fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement, comprenant les études, la mise en forme de l'emplacement, les plantations et le mobilier.
- ✓ Vu les décomptes relatifs à la mise en place de caveaux cinéraires, présentés par la Commune de Beinheim, pour un montant de 51 192,00 € TTC,
- ✓ Vu la délibération de la Commune de Beinheim du 20 septembre 2018, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 21 397,23 € pour lesdits aménagements,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- décide de verser sous forme de fonds de concours la somme de 21 397,23 € dans le cadre de la mise en place de caveaux cinéraires à la Commune de Beinheim.

Adopté à l'unanimité

9 - Fonds de concours – Aire de jeux à Seltz

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'aménagement d'aires de jeux publics dans les communes membres :
 - fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement, limité à 100 000 € H.T. de travaux par aire de jeux et à une aire de jeux par mandat.
 - On entend par investissement : les études, la mise en forme du terrain, les plantations, le mobilier et la clôture.
- ✓ Vu le décompte relatif à l'aménagement de l'aire de jeux présenté par la Ville de Seltz, pour un montant de 120 729,60 € TTC, plafonné à 120 000 € TTC,

- ✓ Vu la délibération de la Ville de Seltz du 7 septembre 2018, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 50 157,60 € pour ledit aménagement,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- décide de verser sous forme de fonds de concours la somme de 50 157,60 € dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux à la Ville de Seltz.

Adopté à l'unanimité

10 – Fonds de concours – Matériel informatique à Munchhausen

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition d'ordinateurs ou de tablettes, d'écrans, d'imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ Vu le décompte relatif à l'acquisition de matériel informatique, présenté par la commune de Munchhausen, pour un montant de 3 568,80 € TTC,
- ✓ Vu la délibération de la commune de Munchhausen du 11 septembre 2018, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 1 491,69 € pour ladite acquisition,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- décide de verser à la commune de Munchhausen un fonds de concours de 1 491,69 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Adopté à l'unanimité

11 – Fonds de concours – Matériel informatique à Mothern

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition d'ordinateurs ou de tablettes, d'écrans, d'imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ Vu les décomptes relatifs à l'acquisition de matériel informatique, présenté par la commune de Mothern, pour un montant de 24 174,48 € TTC,

- ✓ Vu la délibération de la commune de Mothern du 19 septembre 2018, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 10 106,12 € pour lesdites acquisitions,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- décide de verser à la commune de Mothern un fonds de concours de 10 106,12 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Adopté à l'unanimité

12- Attribution de marchés

Par délibération du 16 avril 2014, le Président a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

Le Président informe l'assemblée qu'il vient d'attribuer les travaux suivants :

- ✓ SELTZ réfection de l'éclairage public RD 28 route de Hatten (par délégation)
Société FRITZ Niederroedern pour un montant de 129 239,04 € TTC

Adopté à l'unanimité

13 – ZA BUHL - Cession de terrains

- Vu la délibération du 5 juillet 2018

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté que la surface de vente stipulée dans la précédente délibération est erronée. Celle-ci est de 99 ares et non de 249 ares.

D'autre part, il précise que la mission d'arpentage du terrain sera confiée au géomètre M. Pettikoffer et sera prise en charge par la Communauté de Communes.

De plus, le Président ajoute que les actes de vente du terrain seront établis par l'étude de Maître Schorp, notaire à Hatten.

Dès signature des actes, les travaux d'aménagement de la zone pourront être lancés, sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études BEREST.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- accepte la modification de la surface de vente,
- autorise le Président à effectuer toute démarche en vue de la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

14 - Informations – Divers

VACANCES D'ETE – STATISTIQUES ENFANCE
(accueils de loisirs sans hébergement ALSH)

	Du 9 au 13/07		Du 16 au 20/07		Du 23 au 27/07	
	SELTZ	LAUTERBOURG	SELTZ	LAUTERBOURG	N/ROEDERN	LAUTERBOURG
BEINHEIM	3	3	3	6	7	
BUHL						
CROETTWILLER	1	2	2	2		
EBERBACH		2	1		1	
KESSELDORF		1		1		
LAUTERBOURG		5	2	2		9
MOTHERN	6	7	8	7	1	8
MUNCHHAUSEN	2	2		2		
NEEWILLER	2	1		3		2
NIEDERLAUTERBACH		1		1		2
NIEDERROEDERN		3	2	1	10	
OBERLAUTERBACH		3		3	3	
SALMBACH		1		2		2
SCHAFFHOUSE	1	2	1	3	2	
SCHEIBENHARD		3		2		2
SELTZ	17	8	10	8	4	8
SIEGEN	2	2	2	2	4	
TRIMBACH				2		
WINTZENBACH	1		1			
HORS CC	6	4	2	6	4	7
TOTAL	41	50	34	53	36	40

	Du 30/7 au 3/8		Du 6 au 10/8		Du 13 au 17/8	
	N/ROEDERN	LAUTERBOURG	BEINHEIM	LAUTERBOURG	BEINHEIM	LAUTERBOURG
BEINHEIM	2	1	4		4	
BUHL						
CROETTWILLER	2					2
EBERBACH		1		2	1	2
KESSELDORF				1	3	
LAUTERBOURG		6		14		17
MOTHERN	2	4	1	1	7	7
MUNCHHAUSEN	2				2	
NEEWILLER		2	2			
NIEDERLAUTERBACH						2
NIEDERROEDERN	5		5		6	1
OBERLAUTERBACH		2	2			
SALMBACH						
SCHAFFHOUSE	3			1	1	2
SCHEIBENHARD		1	1	1		2
SELTZ	9	4	9		8	5
SIEGEN	5		2		2	4
TRIMBACH		1	3	1		1
WINTZENBACH		1				1
HORS CC	5	2	8		8	1
TOTAL	35	25	37	21	42	47

	Du 20 au 24/08
	BEINHEIM
BEINHEIM	12
BUHL	
CROETTWILLER	3
EBERBACH	
KESSELDORF	4
LAUTERBOURG	2
MOTHERN	4
MUNCHHAUSEN	4
NEEWILLER	
NIEDERLAUTERBACH	1
NIEDERROEDERN	3
OBERLAUTERBACH	
SALMBACH	
SCHAFFHOUSE	1
SCHEIBENHARD	1
SELTZ	8
SIEGEN	2
TRIMBACH	
WINTZENBACH	
HORS CC	5
TOTAL	50

Durant l'été 2018, un programme spécial 8 – 11 ans a été proposé à la base de voile de Lauterbourg « spécificités nautiques et sportives ».

Ont été accueilli :

	Du 9 au 13/7	Du 16 au 20/7	Du 23 au 27/7	Du 30/7 au 3/8	Du 06 au 10/08	Du 13 au 17/08
	5	11	9	5	7	2
Lauterbourg	1	3	3	2	3	
Mothern	1					
Neewiller		1		1	1	
Niederroedern				1		
Oberlauterbach	1	1				
Schaffhouse			1		1	
Scheibehard		1			1	
Seltz			4			
Siegen		2				1
Trimbach		1				1
Hors CC	2	2	1	1	1	

VACANCES D'ETE – STATISTIQUES JEUNESSE

- 36 activités proposées sur 32 jours d'animation.
- 5 activités annulées : rando-aventure, atelier culinaire, paintball, atelier chimie et just dance
- 1 séjour a été proposé et organisé par Julien : 8 jours pour un séjour 8-15 ans au Jura avec 12 jeunes (10 de Lauterbourg, 1 d'Oberlauterbach et 1 de Beinheim)
- Nous comptabilisons 449 inscriptions qui concernent 134 jeunes différents (dont 62 filles et 72 garçons)
- En moyenne chaque activité a rassemblé 12 jeunes

Animations	Nombre de jeunes	Filles	Garçons	
Piscine	22	6	16	
Cinéma Juillet	38	9	29	
Accrobranche	16	12	4	Complet
Escape Game	10	1	9	Complet
Atelier Chimie	2	Annulé		
Multiglisse	15	2	13	
Piscine	40	18	22	Complet
Just Dance	10	8	2	
Just Dance CM	2	Annulé		
Rando Aventure	0	Annulé		
Atelier culinaire	1	Annulé		
New Sport	11	4	7	
Water Jump	18	7	11	Complet
Piscine	12	4	8	
Loup Garous	10	6	4	Complet
Escape Game	8	6	2	Complet
Atelier culinaire	5	4	1	
Paintball	2	Annulé		
Piscine	7	4	3	
Cinéma Août	26	15	11	
Balade à cheval	7	6	1	
Wii - Wii U	7	2	5	
Pack Américain	9	7	2	
Baby Foot	6	4	2	
Piscine	13	6	7	
Barfusspark	9	5	4	
Géocaching	10	2	8	
FIFA 18	8	0	8	
Multiglisse	8	4	4	Complet
Piscine	18	10	8	
Micro fusée	8	1	7	Complet
Bubble Foot	14	9	5	
Atelier créatif	5	3	2	
Piscine	21	8	13	
Cinéma	32	19	13	Complet
Karting	7	5	2	
Séjour Jura	12	8	4	
TOTAL	449	205	237	+7 annulés

Village	Jeunes différents	Filles	Garçons	Par rapport à l'été 2017
Beinheim	4	3	1	+3
Buhl	6	1	5	+1
Eberbach	5	3	2	+2
Kesseldorf	3	0	3	+1
Lauterbourg	19	10	9	+12
Mothern	24	8	16	+5
Munchhausen	9	6	3	-1
Neewiller	11	6	5	+5
Niederlauterbach	3	2	1	-3
Niederroedern	6	5	1	+1
Oberlauterbach	1	0	1	+1
Salmbach	0	0	0	=
Schaffhouse	3	2	1	-1
Scheibehard	2	1	1	-5
Seltz	24	9	15	-6
Siegen	1	1	0	=
Trimbach	6	3	3	+3
Wintzenbach	3	2	1	-5
Croettwiller	0	0	0	-1
Total ComCom	130	62	68	+7
H.ComCom	4	0	4	-1
TOTAL	134	62	72	+12

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Roland ISINGER		Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	Excusée, représentée par Joseph SAUM
Joseph SAUM		Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ		Benoît BAUMANN	
André FRITZ		Denis DRION	
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	Absent
Philippe GIRAUD		Fabienne BUHL	
Jean-Luc BALL		Mylène HECK	Excusée, représentée par Jean-Luc BALL
Richard PETRAZOLLER		Gaël BEICK	Absent
Richard SCHALCK		Jean-Paul HAENNEL	
Claude WEBER			